

Réservation

La réservation ne pourra être traitée qu'à réception du contrat de location accompagné d'un acompte de 30% + les frais d'assurance annulation (facultative)

La réservation devient définitive dès qu'elle a fait l'objet d'une confirmation écrite ou par mail de notre part. La réservation est nominative, il est interdit de sous-louer ou de céder à un tiers. Toute modification du contrat pouvant entraîner la variation du montant des redevances en plus ou en moins doit être signalée et ne sera effective qu'après accord du gestionnaire. En cas de déclaration inexacte, le contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au camping.

Modalités de règlement

Le règlement de l'acompte ou de la totalité du séjour doit être accompagné du contrat de réservation complété et signé.

Possible par chèque bancaire ou postal, chèques vacances ANCV (avec le talon du haut) ou par carte bancaire pour les réservations internet (possible également par téléphone)

Règlement du solde

Le paiement du solde doit obligatoirement être effectué au moins 14 jours avant votre arrivée.

Si vous réservez moins de 14 jours avant votre arrivée, le séjour devra être réglé en totalité à la réservation.

En l'absence du règlement de ce solde dans les délais précités, la location sera considérée comme annulée d'office et toutes les sommes versées resteront acquises au camping.

Tarifs

Ils comprennent :

- La location de l'hébergement ou de l'emplacement (pour le nombre indiqué, un bébé comptant pour une personne)
- La fourniture en gaz, eau et électricité pour les hébergements (hors location longue durée)
- L'accès à la piscine (réservé exclusivement à la clientèle du camping), à l'aire de jeux, aux sanitaires collectifs...

Ils ne comprennent pas :

- Les frais de réservation (8 €)
- L'assurance annulation (facultative)
- La taxe de séjour (taxe municipale obligatoire pour les personnes majeures)
- L'éco-participation
- Les suppléments divers : animaux, location vélos, jetons de machine à laver...
 - les forfaits Wifi
 - les cautions pour les locations demandées en garantie d'une restitution de la location propre et en bon état

Cautions

- Une caution de 300€ vous sera demandée à votre arrivée, en garantie d'une restitution de l'hébergement en bon état ET en parfait état de propreté. Un contrôle de l'hébergement est effectué avant chaque arrivée par le personnel du camping. Toute anomalie doit être remontée à la réception dans les 24 heures suivant votre arrivée. Le jour de votre départ, nous vous demandons de respecter les consignes (faire le ménage, dégivrer et nettoyer le réfrigérateur, vaisselle propre et essuyée, placards ouverts...). Un membre du personnel du camping effectuera un contrôle de votre location après votre départ avant toute restitution de caution.

Divers

- Les horaires d'arrivées : après 16h pour les hébergements, après 14h pour les emplacements
- Les horaires de départs : avant 10h00 pour les hébergements, avant 12h pour les emplacements
- Pour des raisons de sécurité, les barbecues à charbon ne sont pas autorisés sur les emplacements. Des barbecues collectifs sont mis à votre disposition au milieu du camping.
- L'accès à la piscine est réservé exclusivement aux clients du camping. L'accès y est strictement interdit aux visiteurs. Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte. La baignade est non surveillée. La direction décline toute responsabilité en cas d'accident.
- Les animaux (chien et chat) sont acceptés moyennant une redevance. Ils doivent être tenus en laisse, tatoués et vaccinés. Leur carnet de santé vous sera demandé le jour de votre arrivée. Les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories sont interdits. Aucun animal ne devra être laissé en liberté ou enfermé en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsables. Deux animaux sont autorisés par emplacement.
- Nous pouvons être amenés à vous photographier ainsi que votre famille pour les besoins publicitaires de notre camping. Si vous ne le souhaitez pas, il vous faudra nous le notifier par écrit à votre arrivée.

Médiateur de la consommation CM2C

En cas de litige et après avoir saisi le service « client » de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant.

Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client sont les suivantes : «CM2C – 14 rue Saint Jean – 75017 PARIS»

Extrait du règlement intérieur

- Silence : La circulation des véhicules à moteur est limitée à 10km/h et est interdite dans le camping entre 23h et 6h45 du matin (la barrière est fermée entre ces horaires). A partir de 23h, le silence est obligatoire afin de respecter la tranquillité de ses voisins. Toute personne ne respectant pas cette règle pourra se voir expulser sur-le-champ.
- Piscine : les shorts de bain sont interdits, le port du maillot de bain est obligatoire.
- Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, perte de biens, incendies, intempéries, dommages survenus aux installations (tentes, auvents, caravanes, etc...) dus aux arbres ou encore en cas d'accidents relevant de la responsabilité civile des personnes inscrites durant le séjour.

Arrivée retardée – départ anticipé

Le gestionnaire doit être informé par écrit (courrier ou email) de tout retard éventuel de votre arrivée. Sans nouvelle de votre part 24h après la date d'arrivée prévue, il se réserve le droit de disposer de l'emplacement prévu.

Il n'y aura aucun remboursement, ni aucune réduction dans le cas d'une arrivée retardée ou d'un départ anticipé quelles qu'en soient les raisons. Le règlement de la totalité des nuitées réservées est dû en intégralité au camping.

Assurance annulation CAMPEZ-COUVERT (Facultative)

Aucun remboursement des sommes versées ne sera possible si vous ne souscrivez pas au forfait Assurance annulation. Nous vous recommandons de souscrire la garantie assurance CAMPEZ-COUVERT d'un montant de 3,5% du montant de la réservation (hors frais de réservation, options et taxes de séjour)

En cas d'annulation ou d'interruption du séjour, la responsabilité du camping ne saurait être engagée. De ce fait, cela ne donnera lieu à aucun remboursement de la part du camping.

Le montant de l'assurance doit être réglé en intégralité à la réservation et est non remboursable.

En cas de sinistre, vous devez aviser la compagnie d'assurance dans les délais impartis.

L'intégralité des conditions générales d'assurance CAMPEZ-COUVERT sont disponibles et consultables en ligne sur www.campez-couvert.com